



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 28 Novembre 2014

MAIRIE

République Française

LA VERNAZ

HAUTE-SAVOIE
74200

L'an deux mil quatorze et le vingt huit du mois de Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 24 novembre 2014.

OBJET :

Assiette de coupe – Programme 2015.

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absent excusé : CETTOUR-CAVE Laetitia.

Mme CETTOUR-CAVé Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur LABAR Philippe a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015. Elle indique de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif :

- Ou de vente groupée avec la mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

L'exploitation se fera, dans la majorité des cas, en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette proposition
- **DONNE** délégation à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire, **Jacqueline GARIN**

Maire



à la Sous-Préfecture
de THONON LES BAINS le

- 1 DEC. 2014